



Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 21 mai 2015, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 590'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture destiné à la création d'un centre aquatique à « La Fontenette ». D'autoriser le paiement d'indemnités au Président du Conseil municipal en fonction au moment du lancement du concours, à titre de membre du jury. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA 144-2015) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 104'597'667.66 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'875'000.—, soit net CHF 99'722'667.66) aux charges et de CHF 105'689'311.60 (dont à déduire les imputations internes de CHF 4'875'000.—, soit net CHF 100'814'311.60) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'091'643.94. D'approuver le compte d'investissements 2014, pour un montant de CHF 7'501'306.40 aux dépenses et de CHF 2'747'689.25 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 4'753'617.15. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 4'753'617.15 par l'autofinancement à raison de CHF 12'492'825.26 au moyen de la somme de CHF 11'401'181.32 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'091'643.94. L'excédent de financement s'élève à CHF 7'739'208.11. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'091'643.94 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 235'322'637.14 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	66'908'698.09
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	168'413'939.05
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	235'322'637.14

et au passif un montant de CHF 235'322'637.14 qui se compose de :

- Engagements courants, dettes à court terme et passifs transitoires (natures 20, 21, 25)	CHF	4'249'547.01
- Dettes à court, moyen et long termes (nature 22)	CHF	43'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'489'101.54
- Provisions (nature 24)	CHF	24'938'803.75
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	6'026'674.30
- Fortune nette (nature 29)	CHF	155'618'510.54
Total du passif	CHF	235'322'637.14

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 48'702'320.00

(DA 146-2015) Décision prise par 23 oui, 0 non et 3 abstentions

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014
Mentionnés en annexe, pour un montant de

CHF 10'491'157.36

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par :

- les plus-values enregistrées aux revenus de CHF 11'655'896.81
- les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges de CHF 5'966'877.70

pour un total de CHF 17'622'774.51

moins les insuffisances sur les revenus de CHF — 6'202'231.21

soit au total CHF 11'420'543.30

(DA 147-2015) Décision prise par 23 oui, 3 non et 0 abstention

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation d'un montant global de CHF 109'000.- pour les travaux de remplacement d'un élément préfabriqué du tablier du Pont de la Fontenette. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 109'000.- TTC au moyen de 10 annuités, dès 2016 sous rubrique 62.331.

(DA 150-2015) Décision prise par 26 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 214'456.15 de charges et de CHF 213'707.20 de revenus, l'insuffisance de revenus s'élevant à CHF 748.95. D'approuver la diminution de capital nette de CHF 748.95. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 537'120.17.

(DA 156-2015) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention

a) Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées avec un montant de CHF 1'811'701.52 de charges et de CHF 1'995'890.10 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 184'188.58. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 184'188.58. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 29'686'707.27.

b) Association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 10'082'539.83 de charges et de CHF 10'097'723.69 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 15'183.86. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 15'183.86. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'875'208.15.

(DA 157-2015) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention

a) Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'490'767.50 de charges et de CHF 1'497'323.20 de revenus, le gain s'élevant à CHF 6'555.70. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 6'555.70. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 24'571'068.91.

b) Association E.M.S. «Résidence de Drize»

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de l'association E.M.S. «Résidence de Drize» avec un montant de CHF 9'590'611.72 de charges et de CHF 9'175'400.80 de revenus, la perte s'élevant à CHF 415'210.92. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 415'210.92. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'497'773.99.

(DA 158-2015) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver le projet de règlement du Conseil municipal daté du 21 mai 2015.
De demander au Conseil d'Etat d'examiner le présent projet dans les meilleurs délais.
(DM 04-2015) Décision prise par 12 oui, 2 non et 13 abstentions

Le délai pour demander un référendum expire le 8 juillet 2015.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :
Sonja Molinari

Carouge, le 29 mai 2015/dvo